



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DU BUDGET ET DE LA PERFORMANCE
Sous-direction de la gestion du budget et de l'immobilier
Bureau de l'immobilier et sécurité
70, allée de Bercy - Teledoc 888
75572 PARIS cedex 12

Paris, le 26 MAI 2009

Affaire suivie par Warde MARTORANA
warde.martorana@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 01.53.18.69.80 ☎ 01.53.18.95.29

Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques

à

Monsieur le Trésorier-Payeur Général
Monsieur le Directeur des Services Fiscaux

Objet : Réhabilitation de l'hôtel des Impôts de Toulouse Mirail.

Par note du 2 avril 2009, sous couvert des chefs de services territoriaux, les agents ont porté à ma connaissance leurs inquiétudes quant à l'opération de réhabilitation de l'hôtel des impôts de Toulouse Mirail et aux conditions de travail des agents.

Je vous saurai gré de leur communiquer les éléments d'information suivants.

Au plan technique, le bâtiment sera réhabilité entièrement et remis aux normes. Le programme de travaux prévoit notamment l'isolation thermique et phonique, la rénovation du chauffage, la création d'un système de rafraîchissement ainsi que la rénovation des installations électriques, courant fort et courant faible.

S'agissant de la toiture-terrasse, la réfection de celle-ci est prise en charge dans le cadre du plan de relance.

Au plan fonctionnel, les locaux seront réaménagés pour prendre en compte l'augmentation des effectifs, la nouvelle distribution des services et l'affluence accrue au niveau de l'accueil. En outre, la possibilité d'une extension du parking sera examinée.

Par ailleurs, un porche existant sera transformé en local d'archives permettant de dégager des espaces supplémentaires dans les locaux existants, qui pourront être utilisés en « zones tampons » pendant la durée des travaux.

Sur le plan de la sécurité des personnes et des biens, toutes les préconisations seront mises en œuvre, en collaboration avec la cellule sécurité de la Direction générale des finances publiques.

Vous manifestez également des inquiétudes concernant la présence d'amiante sur le site. Un dossier technique en révèle la présence dans certaines dalles de sol et joues de faux-plafonds. Le programme de travaux prévoit le désamiantage total du site, dans le respect des règles en vigueur et non pas le simple encapsulage des matériaux amiantés. Le rapport de repérage existant sera complété, en collaboration avec le groupement de maîtrise d'œuvre dès le début des études. La recherche des matériaux amiantés sera exhaustive.

De plus, il est prévu un élément « Diagnostic » dans la mission confiée au groupement de maîtrise d'œuvre. Ce groupement est composé d'un bureau d'études techniques, d'un architecte et d'un bureau d'études structure. Aussi, tous les éléments qui pourront être décelés lors du diagnostic seront pris en compte et traités dans le cadre de l'opération.

Concernant la conduite du chantier, la méthodologie d'intervention retenue est celle des travaux en site occupé. Néanmoins, pour faciliter la réalisation des travaux et atténuer les nuisances en phase chantier, l'hypothèse d'un transfert provisoire d'une entité fonctionnelle d'agents sera étudiée sur un autre site toulousain ou dans des constructions modulaires à proximité du chantier.

Les études du maître d'œuvre porteront sur la programmation et l'organisation du chantier qui se déroulera en plusieurs phases. Chaque élément d'études sera soumis à l'examen du coordonnateur de sécurité et de protection de la santé, de l'inspecteur hygiène et sécurité et du médecin de prévention d'une part et à une double validation d'autre part (maîtrise d'ouvrage centrale et utilisateurs locaux). Des « groupes utilisateurs » sont prévus pour procéder à la validation des propositions du maître d'œuvre.

Ainsi, toutes les préconisations portant sur la sécurité des personnes, et notamment les procédures de désamiantage, seront scrupuleusement respectées.

Enfin, l'ergonome de la DPAEP sera associée au groupement de maîtrise d'œuvre dès le début des études d'avant-projet.

Concernant le calendrier de l'opération, le marché de maîtrise d'œuvre ayant été notifié le 24 mars 2009, les études n'ont pas encore débuté. Elles se dérouleront sur une période de six mois. Les travaux ne commenceront donc pas avant la fin de l'année 2009. Une première réunion de travail avec l'équipe complète de maîtrise d'œuvre et les représentants du maître d'ouvrage et assistants techniques des représentants de l'administration centrale, sera organisée dans le mois à venir en présence des chefs de services du site.

Le Directeur,
Adjoint au Directeur général des Finances Publiques
chargé du Pilotage du Réseau et de ses Moyens



Philippe RAMBAL

Copie : Monsieur le Délégué du Directeur général